



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2024 - N° 2024/48

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date affichage : 24 mai 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : Vente de deux parcelles dites « bien de section » au lieudit « Peujean »
Approbation du pouvoir donné au clerc de notaire (Mr WEISHAAR) de Saint-Génis-de-Saintonge

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon a souhaité transférer dans le domaine communal, le « bien de section » cadastré A576.

Par arrêté Préfectoral n° 2021-003 du 21 juillet 2021, le bien de section cadastré A576 est transféré en pleine propriété à la commune de Montguyon.

Afin procéder à la signature de l'acte, pour dépôt de pièces complémentaires de l'arrêté préfectoral n° 2021-003 du 21 juillet 2021, Monsieur le Maire propose de donner pouvoir à Monsieur Quentin WEISHAAR, clerc de notaire domicilié professionnellement au 4 rue Savin à Saint-Génis-de-Saintonge (17240) pour représenter la commune et pour agir en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur Quentin WEISHAAR, clerc de notaire domicilié professionnellement au 4 rue Savin à Saint-Génis-de-Saintonge (17240) pour représenter la commune et pour agir en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de cette délibération,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

